

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 septembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 septembre 2023 s'est réuni le Lundi 25 septembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint, FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, ROQUES Loréline, FRANCIS Stéphane, HAY Florence,

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à HOCQUELET Joël, Maire, de FEYRIT Jean-Claude à SORIN Christian, de DUBRANA Didier à CILLIERES Charles, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à CHASTAING Séverine, de FEYRIT Pierre à BORDERIE Sophie, ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie, de HAY Florence à CALZAVARA Martine.

H.40

Budget annexe CESAmé – Exercice 2023 – Décision Modificative n°1

L'exécution du budget annexe de CESAmé à ce jour rend nécessaire la modification des montants de crédits prévus initialement.

La présente décision modificative porte à la fois sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Rappel des masses budgétaires :

➤ Budget Primitif 2023 :	2 015 670,32 €
➤ Budget de fonctionnement total voté	217 921,79 €
➤ Budget d'investissement total voté	1 797 748,53 €

La décision modificative n°1 s'équilibre globalement à 226 262,26 € soit 11,23 % du Budget Primitif.

1) La section de fonctionnement s'équilibre à 4 500,00 €, les principales modifications sont les suivantes :

En RECETTES

Une recette supplémentaire peut être inscrite pour l'encaissement des loyers à percevoir de l'association Quai 31 à partir du mois d'octobre pour un montant total de 9 000 € pour l'année 2023.

Le loyer de la Rock-School prévu au budget primitif à hauteur de 7 500 € doit être réduit de 4 500 €, l'association ne s'acquittera que des trois derniers mois de loyers, soit 3 000 €.

En DEPENSES

Il est procédé à un virement de crédits de 30 000 € du compte 6161 prévus au budget primitif pour régler la prime d'assurance multirisques, vers le chapitre 68, pour constituer une provision pour absence de contrat d'assurance dommages aux biens.

2) La section d'investissement s'équilibre à 221 762,26 €, les principaux mouvements sont les suivants :

En RECETTES

Le produit de la cession d'un immeuble du site CESAme à « Gwengie » était prévu au budget primitif pour un montant de 80 000 €. Or, cette recette sera finalement versée au profit du budget de la Ville. Il convient donc d'effacer cette prévision de recette.

Un complément de 152 637 € est inscrit au titre d'une subvention attribuée par l'Union Européenne, dont le montant total devrait atteindre 419 850 €.

La subvention d'investissement versée par la Ville au profit de CESAme est augmentée de 144 625,26 €, elle sera donc portée à 350 000 € au total. Elle intègre notamment la compensation de la perte de recette de l'immeuble vendu pour un montant de 80 000 €.

En DEPENSES

Un complément est également prévu en dépenses d'investissement, ventilé pour 10 000 € au règlement de la rémunération de la SEM 47, et 211 762,26 € au titre des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les mouvements budgétaires ci-après relatifs au Budget annexe de CESAme 2023 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Objet	Montant
	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	4 500,00
Revenus des immeubles	Loyers 2023 Rock School - Correction en moins-value	-4 500,00
Revenus des immeubles	Loyers 2023 Quai 31 - octobre à décembre	9 000,00
	TOTAL	4 500,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Objet	Montant
	Chapitre 011 - Charges à caractère général	-30 000,00
Assurances multirisques	Virement pour constitution de provision	-30 000,00
	Chapitre 68 - Dotations aux provisions	30 000,00
Dotations provisions pour risques	Constitution d'une provision pour absence de contrat d'assurance dommages aux biens	30 000,00
	Virement à la section d'investissement	4 500,00
	TOTAL	4 500,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Objet	Montant
	Chapitre 024 - Produit des cessions	-80 000,00
Produit des cessions d'immobilisations	Cession immeuble à Gwengie	-80 000,00
	Chapitre 13 - Subvention d'investissement	297 262,26
Subvention Communes	Subvention d'investissement versée par la Ville - Complément	144 625,26
Fonds européen	Subvention Union Européenne - Complément	152 637,00
	Virement de la section de fonctionnement	4 500,00
	TOTAL	221 762,26

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Objet	Montant
	Chapitre 23 - Immobilisations en cours	221 762,26
Immobilisations en cours - Constructions	Rémunération de la MOD à la SEM47 - Ajustement	10 000,00
Avances versées	Ajustement de la prévision de dépenses	211 762,26
	TOTAL	221 762,26

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

- Approuve** la décision modificative n°1 au budget annexe de CESAme pour l'exercice 2023, s'équilibrant à 226 262,26 euros en recettes et en dépenses ; ainsi qu'elle s'établit sur le document budgétaire annexé à la présente délibération ;
- Approuve** le détail des modifications apportées au budget tel que présenté dans le document budgétaire joint en annexe, ce dernier faisant partie intégrante de la présente délibération.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 septembre 2023

Le secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 05/10/2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 06/10/2023.

Le Secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

